

## COPIL 1 : Programmation du CTBV 2021-2026 DU SEMNON

COMPTE RENDU

17/12/20

13H30

THOURIE

<b>PARTICIPANTS</b>	<p>Océane AGATOR (SMBS), Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine), Philippe BERNARD (CABZH), Jacques BIDAUX (Vitré Co), Louis BRILLET (BPLC), Philippe BRIZARD (BPLC), Anicet CAPELE (CETA 35), Romain CARPENTIER (DESHYOUEST), Alice CHATEL (SMBS), Laurent CHERRUAULT (RAF Co), Guillaume CIVIALE (CCCD), Éric COTTREL (SMBS), Didier DELEPINE (BPLC), Béatrice DEROCHE (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), Sophie DUCHANGE (SMBS), Anne-Laure DUHAUT (FD CUMA BIA), Cindy GAUTIER (BPLC), Valentin GERMAIN (EILYPS), Stéphane GOURMAUD (CRBzh), Christophe GRANDIERE (DESHYOUEST/Cuma de la Brutz), Johann GUERMONPREZ (RAF Co), Pierre GUINARD (BPLC), Patrick HENRY (SMBS), Christine HERSANT (DDTM 35), David HUREL (CABZH), Yvan HURVOIS (AELB), Jean-Yves LECLERC (BPLC), Gérard LEMOINE (BPLC), Edmond LEVEQUE (RAF Co), Jean-Claude LUNEL (BPLC), Vincent MINIER (BPLC), Thérèse MONNET (RAF Co), Goulven OILLIC (IBB), Matthieu PECHARD (SMBS), Marion PELLEN (SMBS), Bruno PERROTEAU (TERRENA), Michel POUPART (CCCD), Gilbert PILARD (RAF Co), Maïna PRIGENT (AELB), Thierry RESTIF (SMBS), Andréo SCHNEBELIN (SMBS), David TANNOUX (FDC 35), Stéphanie WOIMANT (EPTB Vilaine)</p>
---------------------	---

<b>PRESENTATION</b>	<b>RUBRIQUES A L'ORDRE DU JOUR</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel de la démarche et du calendrier</li> <li>• Stratégie territoriale 2021-2026</li> <li>• Déclinaison de la feuille de route 2021-2023</li> <li>• Focus sur les MOA</li> </ul>

<b>PRESENTATION</b>	
	La première partie de présentation consistait à rappeler les éléments de cadrage : contexte, démarche, calendrier

<b>PRESENTATION</b>	
	Par la suite, la stratégie territoriale envisagée pour la période 2021-2026 a été rappelée. Les 4 masses d'eau ciblées prioritaires (Semnon amont, Semnon centre, la Brutz et la Couyère) de même que les enjeux phares (qualité et quantité) ont été précisés. Dans un objectif prospectif, la stratégie territoriale a été présentée dans le cadre de la future unité Est de l'EPTB Vilaine avec les questionnements associés.
<b>REMARQUES</b>	<p><u>Stéphanie WOIMANT (EPTB Vilaine)</u> : Excuse, tout d'abord, Mr Hervé (Rennes Métropole) pour son absence et rappelle ensuite le contexte de fusion et de rattachement des syndicats à l'EPTB Vilaine. A ce jour, la démarche a été envisagée avec les EPCI membres de l'EPTB. Les EPCI limitrophes vont être intégrés à la démarche et ont été pour l'instant contactés par courrier.</p> <p><u>Michel POUPART (CCCD)</u> : rappel que la communauté de communes de Châteaubriant-Derval est consciente de la mauvaise qualité de l'eau et précise que Châteaubriant-Derval suivra financièrement les contrats territoriaux, la projection financière est d'ailleurs déjà intégrée. Néanmoins, ce que l'EPCI ne souhaite pas c'est de participer</p>

	<p>à la gouvernance de la future unité Est car il n’y a pas suffisamment d’élus ; les élus communautaires actuels étant déjà très occupés. Mr POUPART, précise d’ailleurs qu’un conseil communautaire qui a lieu ce soir va acter le transfert des compétences GEMAPI à l’EPTB. La Communauté de communes de Châteaubriant-Derval se pose en observatrice au sein de l’EPTB mais l’EPCI n’a pas pour habitude de se décharger de ses responsabilités.</p> <p><u>Thierry RESTIF (RAF Co)</u> : précise que le secteur de la Brutz est stratégique pour le BV du Semnon avec des actions proposées dans la poursuite de ce qui a déjà été engagé donc la communauté de communes de Châteaubriant-Derval est pleinement impliquée dans la future unité.</p>
--	--

**PRESENTATION**

La structure du contrat ainsi que les choix stratégiques opérés pour construire le programme ont été présentés. Ensuite, la feuille de route 2021-2023 et la synthèse financière correspondante ont été présentées.

<p><b>REMARQUES</b></p>	<p><u>Thierry RESTIF</u> : souligne le caractère ambitieux de la démarche ce qui implique une approche globale et complexe à mettre en place sur le terrain (nappe, cours d’eau, bocage, biodiversité...). Le travail de concertation est toujours plus poussé.</p> <p><u>Sophie DUCHANGE (SMBS)</u> : attire l’attention sur les cotisations affichées dans le PowerPoint qui doivent être prises avec des pincettes car elles ne tiennent pas compte de la fusion avec l’EPTB ni de la solidarité financière qui pourrait se mettre en place dans les années futures.</p> <p><u>Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine)</u> : valide l’étude et trouve la démarche intéressante, notamment les projets globaux et le schéma explicatif qui montre la réflexion sur la gestion intégrée.</p> <p><u>Michel POUPART</u> : évoque une certaine frustration pour les 6 communes des Pays de la Loire car elles n’ont pas d’aides comme Breizh bocage pour les plantations.</p> <p><u>Gabriel BEDUNEAU</u> : précise, par rapport aux actions du syndicat Chère-Don-Isac, la possibilité de financer des plantations en prestation mais pas de financer des travaux d’entretien ni d’animation.</p> <p><u>Michel POUPART</u> : fait remarquer le besoin de prudence concernant l’augmentation des cotisations, ce n’est pas facile de faire augmenter la cotisation par habitant lors des conseils.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : rajoute qu’il faudra se positionner rapidement sur le budget 2021. Pour le reste (2022 et plus), cela sera envisagé à l’échelle de l’unité. Dans les premières simulations du PDM<sup>1</sup>, les cotisations restent dans les mêmes ordres de grandeur pour les collectivités entre le futur contrat du Semnon et ce qui a été annoncé pour la future unité Est. La prise de conscience est là, mais les collectivités ont aussi d’autres contraintes financières et d’autres priorités. La taxe GEMAPI est un levier mais elle mériterait d’être harmonisée pour qu’elle soit la plus égalitaire possible et jusqu’à quelle hauteur. De plus, le contexte de crise économique et sociale actuel fait que les impôts ne sont pas simples à lever.</p> <p><u>Vincent MINIER (BPLC)</u> : ajoute que dans les EPCI les esprits se préparent mais la prise de conscience sur l’eau n’est pas complètement là. Dans les conseils communautaires, la GEMAPI n’est qu’un sujet parmi d’autres et certains EPCI sont en retard sur le sujet.</p> <p><u>Michel POUPART</u> : rajoute que les EPCI les plus riches ne mettent pas la taxe GEMAPI.</p>
-------------------------	---

<sup>1</sup> Programme De Mesures du SDAGE Loire-Bretagne

	<p><u>Vincent MINIER</u> : Il faut une équité de la taxe GEMAPI à l'échelle du territoire.</p> <p><u>Christophe GRANDIERE (DESHYQUEST/Cuma de la Brutz)</u> : demande si les montants liés au volet « pratiques et usages sur le territoire » sont des montants similaires ou supérieurs par rapport à l'ancien contrat ?</p> <p><u>Alice CHATEL (SMBS)</u> : précise qu'il y a un gros volet qui incombe aux MOA, nous l'aborderons dans la suite de la présentation.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : Effectivement il y a un effort conséquent financier de la part des MOA.</p> <p><u>Maina PRIGENT (AELB)</u> : ajoute au sujet du volet milieux aquatiques qu'il y a une augmentation de l'ambition en termes d'actions, et donc de coûts. D'ailleurs, un argument qui peut être apporté pour convaincre les EPCI c'est que l'Agence de l'eau finance les actions entre 50 et 60 % plus les financements de la région et du département pour des actions engagées pour le territoire. L'amélioration des masses d'eau sera profitable pour le territoire. Maïna PRIGENT en profite aussi pour féliciter Camille pour son travail réalisé en un temps resserré pour proposer une programmation claire et compréhensible qui mérite d'être valorisée.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : ajoute suite à cette remarque que les collectivités s'attendent à ce que l'Agence de l'eau soit là dans la durée.</p>
--	--

#### PRESENTATION

Par la suite la présentation s'est poursuivie sur la sollicitation des Maîtrises d'ouvrage associées avec les propositions d'actions de celles-ci ainsi que les questionnements ou points de vigilance constatés.

<b>REMARQUES</b>	<p><u>Romain CARPENTIER (DESHYQUEST)</u> : S'interroge sur la thématique « adaptation au changement climatique », comment cela a été documenté ? Est-ce qu'on repart de zéro ou l'on tire les informations de ce qui existe déjà ? Sur la raréfaction des ressources en eau des essais et des protocoles d'études sur des prairies sont menés pour répondre à cette raréfaction par exemple.</p> <p><u>Alice CHATEL</u> : C'est difficile de donner une réponse. Localement, on a un essai en cours par CETA 35 sur l'adaptation des prairies au changement climatique. On sait qu'il y a un besoin de connaissances et d'expérimentation locale. Donc on utilise la bibliographie pour la recherche/développement mais aussi une démarche expérimentale et pratique menée par nos MOA sur le BV.</p> <p><u>Sophie DUCHANGE</u> : Précise qu'un comité technique agricole aura lieu en janvier avec les MOA pour harmoniser au mieux ce qui peut être fait sur le territoire au niveau agricole.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : le but est aussi de faire des arbitrages de bons sens et éviter la redondance dans les actions menées par les MOA.</p> <p><u>Yvan HURVOIS (AELB)</u> : précise que le plafond de 70 000 euros des actions collectives est effectivement une règle pour toute MOA confondue. Il souligne que pour l'instant ce n'est pas le problème majeur. Sur la définition des actions, il est nécessaire de faire le lien entre les thématiques d'actions et les projets globaux « milieux aquatiques » comme exposé sur le schéma. Il faut aussi trouver une articulation entre le volet milieux aquatiques et les agriculteurs qui seront forcément impliqués à la fois dans les actions milieux aquatiques et agricoles. Concernant le plafond financier de 70 000€ le bon sens devrait nous amener à dire qu'il pourrait être modifié suite à la réorganisation avec l'EPTB.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : Ce qui est certain c'est que cela va forcément être revu pour 2022.</p> <p><u>Gabriel BEDUNEAU</u> : estime que c'est déjà une réussite d'avoir rassemblé l'ensemble de ces MOA autour de la table vu le contexte agricole sur le BV, notamment sur les masses d'eau ciblées comme prioritaires. Il faudra que le lien avec les milieux aquatiques soit abordé lors de la réunion agricole du 21 janvier. De plus, le fait que les pré-diagnostics</p>
------------------	--

	<p>soient réalisés en régie est un levier pour faire connaître les actions du syndicat et s’assurer de l’articulation des différents volets.</p> <p><u>Marion PELLEN (SMBS)</u> : Il y a aussi le travail sur les indicateurs qui va commencer et qui permet de cadrer les actions.</p> <p><u>Stéphane GOURMAUD (CRBZH)</u> : par rapport au point de vigilance concernant le financement du dispositif transfert, il n’y aura pas de financement du CD 35.</p> <p><u>Christophe GRANDIERE (DESHYQUEST/Cuma de la Brutz)</u> : Au sujet du désherbage mécanique, au niveau des Cuma, des questions se posent sur l’efficacité des passages. Les règles établies aujourd’hui sont inadaptées à une bonne efficacité des pratiques. Il faudrait revoir les règles de contractualisation avec les exploitants pour gagner en efficacité.</p> <p><u>Stéphanie WOIMANT</u> : En 2021 les comités territoriaux à blanc vont se mettre en place pour la future unité. Il sera important de présenter ce travail dans l’objectif de construire un contrat unique dès 2022 avec une stratégie commune et un outil commun. Ce contrat répond aux enjeux communs et aux ambitions communes.</p> <p><u>Johann GUERMONPREZ (RAF Co)</u> : demande si les propositions et le travail réalisé seront rediscutés en 2022 ou repris dans le futur contrat ?</p> <p><u>Gabriel BEDUNEAU</u> : précise que l’EPTB a commencé à travailler sur la compilation des contrats territoriaux de l’amont de la Vilaine. Sur le Semnon le contrat présenté vise l’ambition PDM et la tendance va être de tendre vers le PDM à l’échelle de l’unité et c’est d’ailleurs ce qui a été validé politiquement. Le travail présenté ici va forcément servir plus tard à voir comment cela s’articule dans la nouvelle unité.</p> <p><u>Stéphanie WOIMANT</u> : ce qui est présenté ici sera maintenu mais forcément rediscuté vu qu’il faudra l’intégrer dans l’unité à plus grande échelle.</p> <p><u>Marion PELLEN</u> : Ce n’est peut-être pas le contenu et l’ambition qui seront rediscutés mais la stratégie au regard des choix qui seront opérés. S’il est validé d’agir à l’échelle de l’unité ou de conserver l’échelle des bassins versants la stratégie n’est pas la même.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : le travail fait sur le Semnon sera porté par les élus délégués du Semnon dans le contrat unique de la future unité de gestion.</p> <p><u>Michel POUPART</u> : précise qu’il est très important de garder des points d’accroches dans les communes, avoir un élu référent par commune pour pouvoir proposer et porter les actions.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : en effet, le réseau est indispensable pour garder de la proximité.</p> <p><u>Johann GUERMONPREZ</u> : ajoute qu’il faut démultiplier l’information, le message. Ce qui est présenté a du sens mais comme c’est novateur il faut le partager et bien l’expliquer.</p> <p><u>Thierry RESTIF</u> : <i>conclusion de la réunion</i></p>
--	---

<p><b>PROCHAINES ECHANCES</b></p>	<p>Pour information la poursuite du travail consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser le comité technique agricole du 21 janvier</li> <li>• Finaliser la stratégie et la feuille de route</li> <li>• Organiser le 2<sup>ème</sup> et dernier comité technique et comité de pilotage du 8 et 15 février 2021</li> <li>• Rédiger les documents finaux</li> </ul>
-----------------------------------	--